# JOURNAL DIE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17. RUE NEUVE. 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs.

La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AYANCE. - TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AY'S CONTRAIRE.

défauts contraires ?

sont-elles pas plus pardonnables que les

ROUBAIX, LE 7 JUILLET 1886

# LA STATUE DE LAMARTINE

Dans le livre où il nous retrace les splendeurs et les visions de l'Orient, Lamartine raconte, qu'en Syrie, une femme extraordinaire, lady Esther Stanhope, lui prédit, qu'un jour, il aurait en main la su prême puissance.

La « Reine de Tadmor » avait bien lu dans l'avenir du poëte et dans l'avenir de la France. Sa prédiction s'est réalisée. Il y eut une heure, dans l'histoire contemporaine, où Lamartine fut le maître des destinées de son pays.

Mais ce que la pythonisse ne vit pas et ce qu'elle ne put dire à Lamartine, c'est que dix-sept années se passeraient entre le jour de sa mort et celui ou ce pays, -qui est pourtant le pays de la statuomanie-lui éleverait une statue.

Lamartine est mort le ler mars 1869. C'est aujourd'hui, 7 juillet 1886, qu'on inaugure sa statue à Paris-Passy.

Cette statue de Lamartine, c'était sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris qu'on aurait dû l'élever.

Il aurait fallu montrer, aux nouvelles générations, Lamartine, écartant de la main les fusils de l'insurrection socialiste, braqués sur sa poitrine; il fallait graver sur le socle cette date : 25 février 1848, et ces mots:

« Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du » Champ de Mars trainé dans le sang du peuple, en » 1791 et en 1793, et le drapeau tricolore a fait le tour » du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la » patrie! »

Cette date et ces paroles resteront pour Lamartine comme un titre degloire plus durable que toutes sesœuvres, si magnifiques soient-elles, parce que, ce jour-là, il accomplissait un acte admirable de courage civique, et que c'était la France elle-même qui parlait par la bouche de ce républicain illustre.

Mais les hommes qui siègent aujourd'hui au gouvernement et au conseil municipal de Paris n'y pouvaient songer. En rappelant ce jour inoubliable de l'histoire de France, et cette gloire immortelle de Lamartine, il leur aurait fallu supporter une comparaison trop honteuse. Nous sommes encore si près de ces manifestations anarchiques où le drapeau rouge leur a été imposé, qu'en burinant sur le bronze les fières paroles de 1848, ils auraient fait penser à celles-ci qui les précédaient dans ce discours fameux : « Si vous êtes assez » mal inspirés pour imposer une Républi-» que de parti et un pavillon de terreur,

» le gouvernement est aussi décidé que » moi-même à mourir plutôt que de se » deshonorer en vous obéissant. » Comparez ce langage, tenu devant une émeute formidable, aux piteuses instruc-

tions ministérielles sur le drapeau rouge à cravate tricolore; souvenez-vous de ce qui s'est passé, l'autre dimanche, à l'anniversaire de Hoche! Ef mesurez si vous pouvez, la distance qui sépare les républicains de 1848 de ceux d'aujourd'hui.

On done sont-ils parminos gouvernants. les citoyens assez généreux et assez patriotes pour préférer la mort à une république de parti et à ce « déshonneur » d'obéir à la Révolution?

Vous voyez bien qu'ils ne pouvaient concevoir ainsi la statue de Lamartine, ni la laisser élever en face de l'Hotel de Ville

Les abords de l'Hôtel-de-Ville de Paris sont réservés à Etienne Marcel, à celui qui mourut à l'heure même ou il allait livrer la

capitale française à l'étranger! De Passy, Lamartine dominera le Panthéon ce « catafalque géant », où

repose Victor Hugo que la postérité, à l'exemple des comtemporains, mettra plus hant que loi dans le domaine des lettres, mais qui lui fut si inférieur par le caractère et qui n'eût jamais sa grandeur d'ame.

Lamartine se complaisait dans le vague; il se perdait dans l'infini. Il manquait absolument d'esprit pratique, il dépensait beaucoup, il donnait surtout, il donnait toujours, et il fallut que le gouvernement de Napoléon III, toujours généreux, payât les dettes de ce grand ennemi. Mais les envolées vers l'idéal ne conviennent-elles pas aux poëtes, et la générosité à outrance, la prodigalité si vous voulez, ne leur

Et soyez sûr que dans quelques centaines d'années Lamartine, tendant la main, comme Belisaire, après avoir sauvé son pays de l'anarchie, fera, devant nos arrière-neveux, une autre figure que Victor Hugo, servile devant la révolution, mais allant régulièrement à la Banque de France toucher ses coupons de rente, après avoir discuté le dernier réglement avec son édi-

Par sa vie, comme par sa mort, Lamartine sera toujours plus grand que Victor Hugo.

Celui-ci fut plus de son temps. Ses vers sont d'une autre envergure que ceux de Lamartine. Mais Alfred de Musset ne leur est-il pas souvent supérieur à tous les deux ? Qui pourtant oserait louer la vie de Musset et qui donc sonhaiterait une mort comme la sienne à son plus grand ennemi?

Je préfère aussi la mort de Lamartine, pauvre, isolé, méconnu, avec le crucifix pour phare, dans ce terrible passage, à la mort de Victor Hugo, riche, comblé d'honneur, glorifié comme un demi-dieu, et demandant, à sa dernière heure, « la lumière » à ses amis impuissants à la lui donner.

Je préfère le pauvre enterrement religieux de Saint-Point, à ce cortége parfois magnifique, mais parfois si grotesque et si écourant, que j'ai vu défiler. l'année dernière, sur les boulevards de Paris.

# NOUVELLES DU JOUR

La protection des ouvriers contre les conséquences de la maladie et de la vieillesse.

vieillesse.

Paris, 6 juillet. — Voici le rapport sommaire fait, au nom de la 6e commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. le comte de Mun et plusieurs de ses collègues, sur la protection des ouvriers contre les conséqueuces de la maladie et de la vieillesse, par M. Déjardin-Verkinder, député du Nord.

Messieurs, les auteurs du projet vous proposent la création, dans chacune des quinze circonscriptions territoriales établies par la loi du 19 mai 1874 et déterminées par le décret du 15 février 1875 sur le travait des enfants dans les manufactures, pour chaque corps de métier et chaque industrice ou groupes d'industries similaires, d'une ou plusieurs crisses corporatives de prevoyance, dans le but de garantir les membres participants contre les conséquences de la maladie et de la vieillesse.

la vieillesse.
Ces caisses corporatives, jouissant de la personnalité civile, seraient alimentéespar une retenue sur le
salaire de l'ouvrier ou de l'employé et par une contribution des patrons.
Ces caisses garantiraient à l'ouvrier, après un nompre d'années déterminé, suivant la nature de l'industrie ou du métier, un minimum de retraite égal à son
dennier a laire.

trie ou du métier, un minimum de retraite égal à son dernier sulaire. En cas de maladie, l'ouvrier recevrait gratuitement des soins et des médicaments, il lui serait de plus attribué une indemnité quotidienne égale à la moitié au moins du salaire.

S'inspirant des institutions de prévoyance fonctionant en Belgique et en Allemagne, en faveur des ouvriers mineurs, les auteurs de la proposition demandent que l'administration de ces caisses soit confièr à un conseil composé de représentants de l'entreprise et de délégués des ouvriers, en proportion respective de la part de chaque élément dans les versements aux caisses.

de la part de chaque element dans les versements aux caisses sentre dans la catégorie de ceux qui préoccupent le plus en ce moment les pouvoirs législatis. Il propose, pour un des plus graves problèmes sociaux qui se soient posés, un ensemble de solutions bion étudiées et dont quelques-unes ont reçu la consécration de l'expérience chez des nations voisines. Pour ces motifs, votre 6e commission d'initiative vous propose la prise en considération.

# Les élections législatives partielle

Paris, 7 juillet. — Voici le rapport sommaire fait au nom de la 6e commission d'initiative par-lementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. le comte de Martimprey, et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier la loi organique du 30 novembre 1875, en ce qui concerne les élections législatives partielles, par M. Déjardin-Verkinder, dépaté du Nord:

Déjardin-Verkiuder, dépaté du Nord:

Messieurs, les auteurs de la proposition qui vous est ici soumise, demandent que l'article 16 de la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés soit abrocé et remplacé par une disposition aux termes de laquelle:

1. Le prenier dimanche du mois d'octobre et le deuxieme dimanche après Pâques de chaque année, il serait procédé à des élections complementaires dans tous les départements dont la représentation serait devenue incomplète par suite de décès ou de démission;

2. Il ne serait pourvu aux vacances qui survien-

lémission; 2. Il ne serait pourvu aux vacances qui survien-iraient au cours d'une période électorale semes-rielle que lors des élections semestriclles sui-

antes;

3º Dans le cas où un département viendrait à être
3º Dans le cas où un de ses représentants, il seait, par exception. procédé à des élections partielles
ans le mois qui suivrait la dernière vacance:
4º Sauf dans le cas prévu au précédent article,
n'y aurait pas d'élection semestrielle lorsque
es élections générales auraient lieu dans l'anèe:

des ciectures some année; Parmi les motifs présentés par nos honorablos col-lègues à l'apvui de leur proposition, votre Commission en a retenu deux qui lui ont paru suffisants pour ba-

en a refenu deux qui fui one paru somisante pour sor va décision. Le premier est tiré des inconvénients qui résultent d'une consultation trop fréquente des collèges élec-toraux, la lassitude des électeurs déterminant, l'abstention qui fausse le mécanisme du suffrage uni-

reselvation (in tasses tenecarisms ou surrage unversel deuxième fait ressortir l'intérêt que présenterait la périodicité légale des élections partielles au point de vue de la signification que les decteurs ne manqueraient pas de donner à leur vote pour ou contre telle ou telle grande queretion pose devant le pays. Pour ces motifs, votre de Commission d'initiative vous demande de vouloir bien prendre la proposition en considération.

Le dédoublement des conseillers généraux Paris, 6 juillet. — La droite du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. de Kerdrel. Il a été décidé, à l'unanimité, que le groupe appuierant

Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42 les conclusions de la commission du dédoublement les conclusions de la commission du dédoublement des conseillers génèreux des cantons au-dessus de 20.000 habitants. Ces conclusions tendent, coame on sait, au rejet du projet adopté par la Chambre. MM. Testelin, Casimir Fournier et Dusolier ont déposé un anneudement tendant à substituer au chiffre de 20,000 celui de 25.000 habitants.

## Les « placards séditieux »

Paris, 6 juillet. — Le ministre de l'intérieur et, le ministre de la justice se sont rendus aujourd'hur à la commission des « placards séditieux. »
Les ministres ont déclaire que le gouvernement croyait avoir le droit d'interdire l'affichage des « placards séditieux », mais qu'il désirait que ce droit lui fut confirmé par le parlement.
M. Sarrien a déclaire que, dans de nombreux endroits, le monifeste du comte de Paris avait produit un effet auquel le gouvernement était loin de s'attendre. Les deux ministres consultés sur les divers amendements en présence, ont répondu que le gouvernement n'en avait pas délibéré, mais qu'ils ne se refuserant pas à les examiner.
La commission s'est ajournée à vendre di pour discuter le projet de loi.

Les pensions civiles

#### Les pensions civiles

Paris, 6 juillet. - On a distribué le rapport de M. Bergerot, renvoyant à la commission du bud-get la proposition de M. Letellier tendant à modi-fier la loi de 1853 sur les pensions civiles. Le mandat de dépôt en matière criminelle

Paris, 6 juillet. — La commission relative à l'instruction criminelle, réunie ce matin, a décidé que le mandat de dépôt ne pourrait avoir une durée de plus de dix jours et qu'elle ne pourrait être renouvelée qu'une fois, sans recours devaut la chambre du conseil.

#### M. J. Grévy à Mont-sous-Vaudrez

M. J. Grévy à Mont-sous-Vaudrez
Paris, 6 juillet. — M. Grèvy, qui a fait faire,
depuis son dernler séjour a Mont-sous-Vaudrey,
de grands travaux de construction, qui changent
tout-à-fatt la physionomie de sa propriète, est
très empressé de partir. En annonçant à ses ministres qu'il comptait quitter l'aris, le 17 juillet,
pour n'y revenir qu'à la mi-septembre, et peutctre plus tard, il les a tous invités à venir passer
chez lui quelques jours pendant les vacances.
M. Grèvy, qui a maintenant, à Mont-sous-Vaudray, des saions de réception, des appartements,
ca un mot de l'espace, qui font de sa propriété ce
qu'on est convenu d'appeler un château et une
terre, aurait, parait-il. l'intention d'y déployer
une hospitalifé digne d'un chef d'Etat. On dit que
l'influence de M. Wilson n'est pas étrangère à cette
résolution.

#### Les princes à l'étranger La comtesse de Paris et ses enfants ont rejoint

La comtesse de Paris et ses enfants ont rejoint, à Tumbridge-Wells, le comte de Paris. Le duc de Chartres et sa famille sont également, à l'heure actuelle, auprès du chef de la maison de Fradce. Le prince de Joinville se rendra dans quelques jours en Angleterre, en même temps que le duc d'Aumsle, qui réside en ce moment à Chantilly. Son frère et sa belle-sœur, le duc et la duchesse de Moutpensier, viennent aussi de partir pour Tambridge-Wells.

Tous ces départs ont ou auront lieu, comme il a été eonvenu entre les membres de la famille royale,

bridge-Wells.

Tous ces departs ont ou auront lieu, comme ila été convenu entre les menibres de la famille royale, avant le 14 juillet, et les voyages qu'ils feront désormais en France, ne seront plus déterninés que par des raisons d'affaires, leur résidence habinelle ne devant plus être qu'à l'étranger.

Les princes ont, du reste, prévenu leurs amis qu'ils ne s'éloigneraient pas de la frontière, afin de pouvoir recevoir leurs visites, mais ils n'ont pas dissimulé que leur retour accidentel sur le territoire français devant avoir, en quelque sorte, le caractère de l'incognito, il en résulterait n'œssairement l'absence de toute démonstration, dont nos gouvernauts ne manqueraient pas de se faire une arme contre eux.

Le prince Napoléon compte, disent ses amis, résider successivement en Suisse, en Italie et aux Etats-Unis d'Amérique, suivant les circonstances. En ce moment, il serait, dit-on, question d'un mariage en Amérique, pour le prince Louis, son second fils, et c'est pour cela qu'on parle d'un prochain voyage du prince son père à New-York. Quant au prince Victor, il restera en Belgique, où ses amis lui cherchent une villa aux environs de Bruxelles.

D'autre part, on lit dans l'Indépendance

« Nous croyons savoir que le duc d'Aumale, s'il ne songe point à abandonner le sol français, cesserais pour fant prochainement de faire de Chantilly sa ré-sidence officielle.

sidence officielle.

Il transporterati celle-ci dans un château de dimensions plus modestes qu'il fait approprier en ce
moment et qui est situé dans le Nord de la France, à
une leure à peine de la frontière belge.» Un accidentà Decazeville

Un grave accident es Decozeville, 6 juillet. — Un grave accident est arrivé, cette nuit, dans la mine de Firmy. Deux ouvriers mineurs, les nommés Delsol et Casimir, travaillaient dans une galerie en feu, lorsqu'un éboulement vient à se produire. Casimir a pu se sauver; il a de fortes brûlures, qui ont nécessité son transport à l'hospice. Delsol est restèe sous l'éboulement; il en a éte retiré au bout de quelques instants, mais son état est désespéré.

# Les élections anglaises

Londres, 6 juillet. — Elus: 175 conservateurs? S unionistes-libéraux, 77 ministériels, 27 parnel Sir Charles Diclke a échoué à Chelsea avec un

# Les événements d'Espagne

Madrid, 6 juillet. — Une dépêche reçue par le ministre des travaux apprend qu'on a tenté d'in-cendier le pont de la station de Rio-Tajo, dans Une cartouche de dynamite a fait explosion hier

dans la maison d'un ouvrier d'une manufacture de Villanueva (Catalogne).

La Chambre a proponcé hier la clôture de la discussion sur la surtaxe des céréales, après avoir entendu MM. Méline et Vives Guyot. L'ancien ministre de l'agriculture a défendu le projet et démontré que la majoration du droit de 3 fr. ne saurait avoir l'influence désastreuse que prédisent les adversaires de la surtaxe. M. Yves Guyot a apporté un nouvel argument: il paraît que si le projet était voté, tous les Français ne pourraient plus manger de pain blanc. Voici pourquoi: la quantité nécessaire à la consommation est de 145 millions d'hectolitres et la France n'en produit que 100 millions.

M. Yves Guyot confond volontairement, comme plusieurs de ses collègues, protection et prohibition. On ne demande pas que la frontière soit fermée aux producteurs de blé, on

voudrait simplement qu'ils ne fussent pas traités plus favorablement que les producteurs nationaux. Après le discours de M. Yves Guyot, la Chambre s'est prononcée, comme nous l'avons dit, pour la cloture de la discus-

L'urgence a été alors demandée, mais la , qui aura joué dans toute cettequestion un rôle d'ostracisme, s'y est bruyamment op-posée. Un des membres de la majorité a fait alors cette déclaration : « Vous n'avez pas plus le droit de toucher au pain que de toucher à la république. » La gauche a applaudi cette phrase boursouflée, radicale et ridicule. C'est précisément pour défendre le pain des ouvriers industriels que nous défendons les cultivateurs - nos premiers consommateurs — contre la concurrence étrangère. L'urgen-ce n'en a pas moins été votée par 307 voix contre 257. Le vote a éte renvoyé à jeudi.

# REVUE DE LA PRESSE

Voici l'article que M. Jules Simon pu-

#### blie aujourd'hui dans le Matin : LA TRIPLE ALLIANCE

Il ne faut pas que ce titre vous trompe. Il ne s'agit pas de l'alliance des trois empereurs, mais de celle des trois groupes de la gauche Le but n'est pas de se partager le territoire de la France, mais les faveurs de son budget et les places de son administration. Pendant que tous les esprits étaient preoccupés de l'expulsion des princes — une proscription en pleine paix — les trois groupes de gauche ne s'oubliaient pas; ils songeaient à eux et à leurs amis, à leurs affaires électorales ou au bien-être des fidèles. Ils décidaient entre eux un nouvel abattis de fonctionnaires, et par conséquent

une nouvelle curée. Vous vous rappelez le mot de M. Thiers à propos des prétendants: « Il n'y a qu'un trône, et ils sont trois pour s'y asseoir. Ils étaient trois aussi, trois groupes pour so partager lé gâteau, et ce qui a arrêté l'opérafrom pendant quelque temps, c'est que chaque groupe révait de prendre la proie tout en-tière, et trouvait dur de la partager avec les

deux autres. A parler franchement, je ne vois pas pour quoi on aurait exclu la gauche radicale ou l'extrême gauche, mais les droits des oppor-tunistes étaient moins solides.

En effet, ils ont occupé plusieurs années le pouvoir. Ils ont fait les deux fournées qui ont précédé celle-ci; tous leurs affidés sont en place. Ils devraient être avec nous pour dé fendre les fonctionnaires contre de nouvelles destitutions; mais ils se sont dit : «Si nous entrons dans la ligue, nous défendrons plus isément les nôtres, et nous trouverons moyen d'attrapper encore quelques morceaux, outre les franches lippées que nous avons faites dans le bon temps. » Comme ils sont très nombreux, les deux autres groupes ont été obligés de les subir, et c'est ainsi que l'al-liance s'est faite entre deux affamés et un

Pendant que les négociations préliminaires avaient lieu, grande était l'anxiété des menacés d'une part, et du gouvernement de l'autre. Les menacés sont tout un peuple. Il y a là-dedans des gens spéciaux, entrés dans la car-rière à la suite d'examens et de concours difficiles, ayant subi les angoisses d'un long sur-numérariat et passé par les grades les plus humbles; parvenus à force de courage, de patience et d'habileté professionnelle à une situation à peu près supportable, et qui se croyaient surs de jouir dans quelques années d'une petite pension de retraite, seule com-pensation de leurs longs déboires: aujourd'hui ils font tristement leur examen de conscience sur la conduite qu'ils ont tenue aux dernières élections, en se demandant si ce sera le comité radical ou le comité opportuniste qui fera les épurations dans le département.

Il y a aussi, troupe moins intéressante, mais tout aussi nombreuse, les journalistes déclasés, les agents électoraux, les cousins et les arrière-cousins de grands personnages, bombardés tout à coup dans de hauts emplois qu'ils remplissent d'une façon déplorable, charmés de toucher de beaux appointements après tant d'années de famine, et de traiter de haut en bas les vétérans dont ils ont pris là place. Hier, ils se demandaient à quelle élévation nouvelle ils nourraient prétendre et les voilà réduits à trembler parce qu'ils ne pas quel rang occupera leur patron dans la fédération de 1886

ACe ne sont pas ceux-là que je plains. mais ceux qui avaient droit tout au moins à la sécurité, sinon à des récompenses. l'administration, qui va se trouver livrée à des in capacitès formidables, et la France, dont les affaires seront mal faites, dont le trésor sera dilapidé et dont le prestige ira à vau-l'eau; tout cela pour preserver les hauts bonnets de la majorité parlementaire de toute préoccu pation électorale. Assurément, il est agréable de pouvoir se dire que nous ne perdrons au-cun des hommes d'élite qui veillent sur nos destinées, et que nous retrouverons intacte, après les prochaines élections, la majorité dont nous jouissons à cette heure bénie: mais ce dédommagement n'est peut-être pas suffisant pour tant de désastres privés et pu-

Le gouvernement aussi a des angoisses. Il pourrait périr dans la bagarre. On lui laisse

ses portefeuilles, mais on lui ôte ce qu'il y avait dedans. Il n'est pas affriolant de recevoir la visite « des trois bureaux », venant un beau matin signifier au cabinet qu'ils se chargent de gouverner à sa place. Cela ramène les mi-nistres de bien loin. Ils ne sont plus au temps de la hautaine circulaire de M. Waldeck Rousseau, faisant entendre aux députés qu'ils n'ont pas à intervenir dans les questions de personnes. A présent, les députés, et j'entends par là ceux qui appartiennentaux trois groupes, font plus qu'intervenir; ils tiennent la feuille des bénéfices. Il en était de même sous la Convention, dans le bon temps qui se reconstitue peu à peu : les ministres n'étaient que les secrétaires du comité de salut public, métier aussi difficile qu'il est ingrat.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. - A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C', place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruvelles & POFFICE DE PUBLICITÉ

Chassez qui nous gêne ; placez qui nous sert », c'est bientôt dit. Si le gouvernement savait clairement quels sont les vienx fonc-tionnaires qui gênent les gauches, il les mettrait à pied sans miséricorde et sans vergogne ; la France seule en souffrirait, le cabinet gagnerait la partie.

Le malheur, c'est que le fonctionnaire qui gêne les radicaux est précisément celui qui sert les opportunistes. Situation effrayante pour celui qui est chargé de décider. Quoi qu'il fasse, il accroît le nombre de ses ennemis. Vous trouverez des gens qui s'accommodent d'avoir un maître; c'est même très républicain, comme l'ont prouvé Robespierre autrefois, et Gambetta de nos jours ; mais personne n'a jamais pu supporter d'en avoir

Pour comble, le ministère est aussi divisé que les trois groupes. Il y a longtemps que les trois cabinets ont renoncé, sans en convenir, à être homogènes; celui-ci diffère des autres en ce que, n'étant pas homogène, il en convient. C'est un cabinet de fusion avant la fa-sion. Comment va-t-il s'y prendre pour obéir aux ordres contradictoires qu'il reçoit? Si M. de Freycinet se tire de là les braies nettes, il justifiera une fois de plus son renom de prodigieuse agilité.

Je me risque à donner mon avis. Je trouve que ce qu'il y aurait de plus simple et de plus commode, scrait de faire trois parties égales de tous les grades, de toutes les dignités, de tous les traitements, de tous les bureaux de tabac, en y ajoutant quelques croix d'honneur pour faire la sauce. On rassemblerait les trois apes en séance plénière sous la préside des trois bureaux. On mettrait les trois lots dans une urne, et le plus innocent de l'assemblée les tirerait au sort. Ce serait assez démocratique. Le premier lot tiré appartiendrait à l'extrême gauche, le second a la gauche ra-

dicale, et le troisième aux opportunistes.

Personne n'anrait à se plaindre. « Je demande une recette particulière. — De quel groupe es-tu? — Opportuniste. — Il ne reste plus de recette particulière dans le lot des opportunistes. Les quatre recettes qui n'ont pas encoreétéépurées apparticument aux radi-caux.— Alors donnez-moi une préfecture.»

Quel que soit d'ailleurs le procédé qn'on emploie pour éluder la difficulté ou pour en sortir, voilà par cette alliance des gauches 'autorité en bon train de renaître, la sincérité du suffrage universel bien garantie, et la France transformée en un peuple d'inquisiteurs et de quémandeurs. Nos députés ont mis ordre à leurs affaires. Ils s'occuperont des notres dans quelque session prochaine. La France a le temps.

# LES SOCIALISTES DANS LE PAYS-BAS

Troubles à Amsterdam Attentat dirigé contre un commissaire de police

Es socialistes continuent a inire nautre les pi graves désordres. Dimanche soir, pendant le meetin tenu au Volkspark, à Amsterdam, par le chef soci liste Domela-Nieuwenhuis, un individu nommé Ge qui s'était tenu derrière un arbre, à tiré, à bout po tant, un coup de revolver, sur le commissaire de police Stock, au moment où celui-ci arrivaitauVolks

park pour y cerecer ses noncions. La baile, fort neu-reusement, n'a point atteint le commissaire, lequel a détourné instinctivement la tête après que Geel eut accueilli son approche par ces nots: « Nous provo-queras-tu longtemps encore?» (Zal je ons nos lan-ven trotscent »: ger trotseren ?)
Les inspecteurs de police Doorenbos et les « re-chercheurs » Harms, Wagenaar, Panhorst, Vander Bult et Vander Loo se sont élancés immédiatement sur Geel qui s'apprétait à décharger de nouveau son revolver, une arme à six coups. Ils se sont emparés du socialiste, non sans résistance de sa part et de la

part de la fouie. Pour le conduire à la prison de l'«oude brug», la police a du balayer tout le parc. Plusieurs arrestaions ont été faites. Parmi les récalcitrants se trouvait un certain

l'armi les récalcitrants se trouvait un certain Kramer, colporteur du recht voor allen, qui a reçn à la tête une blessure assez grave: il a été transporté à l'hôpital sur les ordres donnés par le commissaire de police Stork. La populace a essayé, à plusieurs reprises, d'envahir le parc dont elle avait été expulsée, Domela-Nieuwenhuis, s'étantinterrompu d'abord à cause de la panique qui s'était emparée du public dans la salle, a ex'orté ses auditeurs au calme. Il a repris son discours, après qu'une partie du public s'était sauvée, en brisant portes et fenètres dans la précipitation de sa fuite affolée.

Al a fin de ce meeting accidenté unes directrice.

A la fin de ce meeting accidenté, une « directrice de l'association socialiste des femmes s'est adressée à son «patron» Domela-Nieuwenhuis, et lui a offert une bannière rouge, ornée d'une hachette et d'un bonnet

l'arrivée à Amsterdam de Domela-Nieuwenhuis

A l'arrivée à Amsterdam de Domela-Nieuwenhuis, vers 9 12 heures du matin, la police avait déjà eu beaucoup de mai à contein la foule; ilentut de même le soir au départ du chef socialiste, qui s'est effectué par le train de 3 h. 25 m. Il n'y a pas eu, en réalité, des troubles sérieux dans les rues, grâce aux mesures prises, mais il y a eu, néanmoins, quelques coups de bâton et de sabre qui ont blessé légèrement les pertubateurs.

Au bureau de police, le socialiste Geel a cynique-

ment avoué que son intention était de tuer le com-missaire de police Stork. Une visite domicilaire a été faite chez Geel, qui habite avec sa mère, mais cette perquisition n'a amené aucune découverte impor-

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAI)

Scance du mardi 6 juillet

Présidence de M. Floquet, président projet déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Nancy à Pont St-Vincent et Toul est adopté avec un amendement de M. des Rotours accordant le quart de place aux douaniers. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur

es céréales. M. Méline soutient la surtaxe, ainsi que M. Yves

Guyot.

Après une discussion assez animée la clôture est prononcée par 305 voix contre 243.

M. Dreyfus depose un rapport sur l'emprunt de Paris; il en donne lecture malgré les protestations de la droite.

M. Buyat consulte la Chambre qui ordonne la

M. Dreyfus recommence la lecture et demande la discussion pour jeudiavant les céréales. (La droite proteste). M. Dreyfus demande alors la discussion immédiate qui est ordonnée.

Les articles amendés par le Sénat sont adoptés.

L'amendement demandant l'emploi exclusif de matériaux et d'ouvriers français est repoussé par 303 voix contre 212.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Thomson dépose un rapport sur un projet de crédit tendant à acheter des hôtels ponr les consulats et à créer des collèges français en Egypte. Il demande l'urgance et la discussion immédiate qui est ordonnée.

ordonnée.

M. des Rotours proteste contre ce système qui rend inefficace le contrôle du parlement et demande que le scrutin soit ouvertsnr l'ensemble du projet. Le gouvernement n'est pas atteint. (Exclamations ironiques à droite.)

Le deuxième tour de scrutin est renvoyé à jeudi. La séance est levée à 8 heures:

# ACADÉMIE DES SCIENECS

Scance du 6 juillet 1886

Recherches sur la ramie L'éminent académicien M. Fremy dit avec raison que l'utilisation des fibres végétales textiles consti-tue peut-être l'industrie la plus importante de notre

pays.

Aussi, dans les recherches qu'il a poursuivies, pendant plusieurs années, sur la composition chimique du squelette des végétaux, son attention s'est portée principalement sur les corps qui soudent entre elles les fibres végétales et qui s'opposent à leur purifica-

tion.

M. Fremy a reconnu que le ciment des fibres et des cellules était surtout formé par trois substances qu'il a étudiées sous les noms de pectose, de cutose et de vasculose.

des cellules était surtout formé par trois substances qu'il a étudiées sous les noms de pectose, de cutose et de vasculose.

Connaissant les propriétés de ces trois corps, l'auteur veut purifier les fibres qui se trouvent dans les principales plantes textiles.

Le premier travail entrepris dans cette direction porte sur la vamie.

On sait que cette plante, qui vient de la Chine, a été cultivée pour la première fois en France, au Muséum d'histoire naturelle, par le regretté Decaisne : elle donne abondamment des fils d'une ténacité extraordinaire ayant souvent l'aspect de la soie ; sa récolte peut se faire trois ou quatre fois par an.

N'oblions pas qu'en France, on achète à l'étranger des quantités énormes de fibres végétales textilles. La ramie peut délivrer en partie notre pays de ce tribut considérable qu'il paie à l'étranger.

Cette plante préciense soulagera également les souffrances de notre agricultura, car la ramie végète avec vigueur.

Les méthodes d'analyse décrites par M. Fremy pour séparer et doser les principaux eléments du tissu ligneux sont précisément celles qu'il conseille pour opèrer en grand l'extraction et la purification des fibres de ramie. C'est par l'action des réalises els Chinois les enlèvent mécaniquement.

Les échantillons que nous avons vu prouvent que cette élimination est complète.

Il faut espèrer que les agriculteurs n'hésiteront plus à entreprendre la culture de la ramie, sur une grandé échelle, et que les agriculteurs n'hésiteront plus à entreprendre la culture de la ramie, sur une grandé échelle, et que les agriculteurs sauvont utiliser les fibres de ramie en conservant leur éclat soyeux, comme cela se pratique de temps immémorial en Chine.

ÉVALUATION

NOMBREDES CROISURES DES TISSUS

Une communication a été faite récemment par M.Goguel à la société industrielle du Nord de la France, sur un moyen graphique simple et rapide d'évaluer le nombre des croisures.

Le moyen indiqué par M. Goguel n'est pas nouveau, comme nous le voyons par un tra-vail très complet qui nous a été envoyé par M. Stehelin-Scheurer, de Bitschwiller-Thann travail qui remonte au 25 février 1878. Depuis cette époque, l'auteur et beaucoup de personnes auxquelles il l'a communiquée,emploient la méthode qui se trouve exposée dans

les termes suivants : RAPPORTS ENTRE LE COMPTE EN CHAINE ET LE DUITAGE DES TISSUS MÉRINOS ET CACHEMIRE.

Plus il y a de fils en chaîne à l'unité (l'unité étant soit le 1/4 de pouce, soit le centimètre), moins il faut de duites pour former le même nombre de croisures dans la même unité.

La règle générale esténoncée par la formule que je vais indiquer, En admettant que:

C'e représente le compte en chaine, le duitage.

les croisures Connaissant le compteen chaine et le duitage, le nombre des croisures serait déterminé par la formule suivante :

Croisures =  $V_{C^{102}D^2} = \frac{A}{4}$ 

Quand il s'agit de déterminer des croisures